



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 57428

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur le statut des ingénieurs de l'industrie et des mines. Ces personnels constituent le premier corps technique de l'industrie et du commerce extérieur, en charge au sein de DRIRE (direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) des problèmes de sécurité, d'environnement et d'économie. Ils sont confrontés à des difficultés qui tiennent notamment au mauvais déroulement de leur carrière. Cela conduit ces personnels de qualité à une véritable démotivation, qu'ils ont exprimée lors de leur journée d'action du 9 avril 1992. Leurs qualités professionnelles, l'intérêt de leurs interventions méritent une prise en compte de leurs aspirations qui éviterait une évolution négative. Elle lui demande donc s'il entend engager des mesures visant à l'octroi d'un nouveau statut de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57428

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2017